



Règlement du challenge

Empreintes s'exprime – Un challenge associatif inter-établissements

Article 1 : Objet

Le challenge **Empreintes s'exprime** a pour objectif de valoriser des actions menées par les établissements d'Empreintes, **construites avec les personnes accompagnées**, autour du thème de l'expression.

Article 2 : Participants

Le challenge est ouvert à l'ensemble des établissements de l'association Empreintes.
Les actions sont portées par les équipes, en lien direct avec les personnes accompagnées.

Article 3 : Actions proposées

- Un établissement peut présenter une ou plusieurs actions
- Les actions peuvent prendre toute forme jugée pertinente
- L'action doit favoriser l'expression et la participation des personnes accompagnées

Article 4 : Inscriptions

Les établissements doivent s'inscrire **avant le 1^{er} septembre 2026** afin de confirmer leur participation au challenge **Empreintes s'exprime** en remplissant le **formulaire en ligne sur challenge.asso-empreintes.fr**.

Article 5 : Dossier de participation

Chaque action devra faire l'objet d'un dossier transmis **entre le 1^{er} et le 30 septembre 2026**, comprenant :

- Une présentation de l'action
- Des témoignages
- Des supports de valorisation

Il sera à **envoyer par mail** à l'adresse suivante : communication@asso-empreintes.fr.

Article 6 : Phase d'audition et de rencontre avec le jury

Entre le **1^{er} octobre et le 30 novembre**, les membres du jury – salariés, représentants du CAVS, bénévoles, membres du Conseil d'Administration, direction et partenaires – se rendront au sein des territoires afin de découvrir les actions mises en place.

Chaque établissement sera invité à participer à un temps d'audition et d'échange, représenté par un salarié et une personne accompagnée.

Cette phase ne constitue pas une évaluation compétitive, mais un **temps de reconnaissance, de valorisation et de rencontre**.

Article 7 : Appréciation des actions

Les actions seront appréciées selon :

- La place donnée aux personnes accompagnées
- La démarche collective
- La créativité et l'originalité
- L'impact humain et symbolique

Empreintes s'exprime n'a pas vocation à établir un classement strict, mais à **valoriser les initiatives**.

Article 8 : Remise des prix

Les actions seront mises à l'honneur lors d'une **soirée festive organisée courant décembre**, au cours de laquelle des trophées **Empreintes s'exprime** seront remis.